

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Pelletier

<https://www.cadre21.org/membres/555d85111857b65d09c41d04>

Date d'obtention : 2022-03-12 22:05:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La méthode sexto vise à décortiquer les faits auprès des personnes impliquées directement ou qui peuvent être des acteurs indirects de la situation afin de diriger les informations et obtenir un portrait le plus juste possible de la situation. Cette trousse est exclusive à ceux ayant suivi la formation et qui travaille dans un milieu scolaire secondaire.

Il s'agit en premier lieu de prendre les informations auprès de l'auteur du signalement ainsi que de la victime. Ces interventions doivent être soutenues par les documents et outils présentés par la trousse SEXTO. Tel que la grille d'incident qui vise à aller chercher les renseignements de façon objective (sans mettre de "mot dans la bouche"). Cet outil permet entre autre de recueillir les informations pertinentes pour poursuivre les interventions et se positionner pour la suite. Avant de rencontrer l'instigateur, il est important de s'assurer si d'autres personnes sont de près ou de loin impliqué dans la situation de sextage. Si c'est le cas, cela permettra de colliger des informations supplémentaires et guider la suite des interventions.

Finalement, selon les informations obtenues, il sera plus facile de déterminer si nous faisons face à un acte impulsif ou un acte malveillant. Selon un acte impulsif ou un acte malveillant, il s'agit de suivre les étapes recommandées par la trousse. Pour l'acte impulsif, même si aviser la police fait généralement partie d'une finalité, il est important de se référer aux codes de vies des établissement et de déterminer s'il y a eu infraction aux règles. Pour l'acte malveillant, dès qu'il y a un doute raisonnable de croire que l'acte de sextage a des intentions malveillantes, l'intervenant doit rapidement faire appel à la police et peut confisquer le cellulaire de l'instigateur s'il a des raisons de croire que celui-ci contient des images à caractère sexuel.

En fait, si chaque étape proposée par la trousse SEXTO est respectée, le jugement et l'analyse finale risque d'être juste et en tout respect des cadres de loi s'y régissant.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens plusieurs éléments concernant les mises en situation. D'abord, il est important de prendre en compte la version des faits de l'auteur du signalement en premier lieu. Il peut être tentant de prendre seulement les informations "de base", soit le nom des personnes impliquées, et d'agir rapidement et directement sur ces personnes. Toutefois, chaque témoins indirectes impliqués dans la situation doivent être considérés. Il y a un ordre très précis des personnes à rencontrer en priorité dans la trousse sexto ce qui est très aidant (signalant, victime, autres témoins puis finalement instigateur). Évidemment, cette collecte d'informations se fait à l'aide de la grille d'évaluation de l'incident afin de demeurer dans un cadre légal et objectif.

De plus, je serai vigilante en ce qui concerne les recommandations à faire lorsque la situation ne concerne pas le milieu scolaire. En fait, je comprends mieux que lorsqu'il n'y a pas de répercussions dans le milieu scolaire (ex : entre plusieurs jeunes de la même ou d'une autre école), les interventions à préconiser sont de référer au corps policier.

De plus, je constate que si les étapes de la trousse sexto sont respectés et que les informations recueillies par la grille d'évaluation de l'incident sont bien complétés (en tenant compte de chaque informations recueillies chez chaque personne), cela permet de mettre en lumière les bons éléments. Pour la suite, il faut faire attention à ce que nous ne devenons pas mandataire de la police, une fois les grilles complétées et les informations données à la police, ce n'est plus le rôle de l'intervenant de faire d'autres interventions à la demande des policier. Cela pouvait parfois porter à confusion lorsque nous faisons face à des situations de sextage.

Je retiens également qu'il faut considérer chaque information recueillie à l'aide de la grille et s'ajuster en conséquence. Aucune information n'est négligeable et elle nous permet de mieux guider nos interventions. Cela nous permet de ne pas passer à côté d'éléments importants qui peuvent "changer la donne".

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate pour moi est de recueillir toutes les informations. En fait, il est important de bien le faire et de respecter les outils proposés par la trousse. Recueillir toutes ces informations est pour moi déterminant pour la décision finale. La collecte de données a donc un impact majeur sur l'avenue de ce type de situation. De plus, cette prise d'information peut être utilisée par les policiers et avoir des répercussions importantes sur les sanctions judiciaires ou non judiciairisées, ce pourquoi il faut être extrêmement prudent et ne pas se précipiter pour faire ce type d'intervention.

Aussi, rencontrer la victime ainsi que l'instigateur est un autre défi important. En effet, puisque les deux parties sont directement impliquées par le sextage, il est très important de faire cette intervention avec "doigté" puisqu'elle nous permettra de créer ou non une relation de collaboration avec le jeune. Il est en effet plus facile de recueillir les bonnes informations auprès de jeunes qui collaborent que l'inverse. De plus, nous faisons face à des adolescents qui ont plusieurs vulnérabilités d'où le soucis de bien faire ce type d'intervention afin de ne pas soulever certaines fragilités.

Je pense également qu'il faut maintenir une posture neutre entre les deux parties et se soucier de leur intégrité physique et psychologique tout au long du processus ; ce qui est délicat. Il peut être facile de se laisser teinter par la perception et les émotions de la victime ce qui peut générer chez l'intervenant un faux semblant de neutralité. Il faut donc ne pas hésiter à se référer à la trousse, à utiliser les outils qui y sont présentés et à ne pas oublier que nous sommes des transmetteurs d'informations dans ce type de situation. Notre rôle est de recueillir les bonnes informations auprès des acteurs concernés de près ou de loin, de s'assurer de la présence ou non d'infractions légales ou autres, puis de référer au bon service. Tout cela, en gardant en tête qu'il y aura un lendemain pour ces jeunes dans le milieu scolaire et que nous devons nous assurer que nous avons rempli notre rôle dans la bienveillance et la neutralité.